



■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP N° 18-31387

Mercredi 7 Mars 2018

Date d'envoi au service éditeur : 06/03/2018
 Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 06/03/2018 au 26/03/2018

Avis faisant référence à cette annonce (0) :

- > Créer un avis de transparence ex ante volontaire
- > Créer un avis de résultat de marché
- > Créer un avis d'annulation
- > Créer un avis rectificatif

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > Contact client

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 13
 Annonce No 18-31387
 Services

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : AP HM pour compte Ch E. GARCIN.
 Correspondant : le directeur adjoint référent achats CHEG, 179 avenue des Sœurs Gastine B.P. 61360 13677 Aubagne, tél. : 04-42-84-70-25,
 télécopieur : 04-42-84-73-97 adresse internet : <http://www.ch-aubagne.fr>.
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://cheg.marcoweb.fr/>.
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Santé.

Objet du marché : prestation intérim médical.
 Catégorie de services : 27.
 CPV - Objet principal : 79625000.
 Lieu d'exécution : centre Hospitalier Edmond Garcin, 13677 Aubagne.
 Code NUTS : FRL04.

Caractéristiques principales :

Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) a pour objet la mise à disposition de personnels médicaux intérimaires du centre hospitalier Edmond GARCIN principalement dans les catégories d'emplois de médecins anesthésistes-réanimateurs. Cette mise à disposition pourrait être étendue à d'autres catégories de médecins si le besoin se présente. La Personne Publique fait appel aux entreprises de travail intérimaire dans les conditions prévues par le Code du Travail. Le prestataire devra avoir la capacité de répondre à une demande concernant plusieurs médecins, soit de manière simultanée, soit de manière alternative. Forme de marché : à bons de commande avec maximum. Attribution d'un marché unique. Accord-Cadre attribué à 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres)

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : maximum (H.T.) 200 000,00 euro(s).

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : prestations réglées par des prix unitaires Prix fermes. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 50 jours. Modalités de financement des prestations : sur fonds propres en fonction des crédits inscrits au budget de l'établissement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : les documents et renseignements à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont mentionnées dans les documents de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 mars 2018, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-SERV-0002.

Renseignements complémentaires : nouveau cadre juridique

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire (Ght)

Décret n°2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire

Instruction ministérielle n° Dgosi/Ght/Dgrip/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements Hospitaliers de Territoire

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a prévu la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (Ght), par regroupement sur un même territoire de plusieurs établissements publics de santé.

Ces établissements regroupés en GHT, élaborent un Projet médical partagé de territoire en vue de répondre aux mieux aux besoins des populations des territoires desservis par leur offre de soins.

Les établissements d'un même GHT, conformément à la réglementation en vigueur, mutualisent quatre fonctions, dont le pilotage est assuré par l'établissement support du GHT :

- La gestion d'un Département de l'information Médicale de territoire
- La Fonction Achats
- Le Système d'information
- La coordination des Ecoles de formation paramédicale

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, le CHPA-CHIAP, le CH de Salon de Provence, le CH d'Arles, les Hôpitaux de Camargue, le CH de Martigues, le CH d'Aubagne, le CH de La Ciotat, le CH d'Allauch, le Centre de Gériatrie Départemental (Cgd)13, le CHS Edouard Toulouse, le CHS Montperrin, le CHS de Valvert et le HIA Laveran se sont constitués en groupement Hospitalier de Territoire. Ce Groupement est dénommé GHT Bouches du Rhône par la convention constitutive du 30 juin 2016. L'établissement support de ce GHT est l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille.

En tant qu'établissement support, et selon la réglementation en vigueur (Article R.6132-16 du Code de la Santé Publique), l'ap-hm, depuis le 1^{er} janvier 2018, est le pouvoir adjudicateur du GHT des Bouches du Rhône. A ce titre, il assure la passation des marchés et de leurs avenants ainsi que leur éventuelle résiliation pour toute ou partie des membres du GHT des Bouches du Rhône conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les autres compétences relèvent des établissements parties au Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches du Rhône.

Le terme "établissement support" s'applique à l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, pouvoir adjudicateur qui agit pour le compte de toute ou partie de ses établissements membres.

Le terme "établissement partie" désigne les établissements membres du GHT des Bouches du Rhône.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé Usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : fichiers identiques au DCE Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format Xades, Cades ou Pades. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 MARSEILLE Tél. : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Adresse internet (u.r.l) : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 MARSEILLE Tél. : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Adresse internet (u.r.l) : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> Numéro de la consultation : 2018-serv-0002

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

la candidature peut être présentée soit sous la forme des formulaires Dc1 et Dc2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (Dume). La consultation est en plus par voie papier et déposée à la Poste avec AR, Dépôt contre récépissé.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 6 mars 2018.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Centre Hospitalier Edmond Garcin, 179 avenue des Sœurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne Cedex, , tél. : 04-42-84-70-28, , télécopieur : 04-42-84-73-97, adresse internet : <http://cheq.marcoweb.fr/>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Centre Hospitalier Edmond Garcin.

Correspondant : Mme MANNO et/ou Mme MAZZARESE, 179 avenue des Sœurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne Cedex, , tél. : 04-42-84-70-25, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : tmanno@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheq.marcoweb.fr/>.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Centre Hospitalier Edmond Garcin.

Correspondant : Mme BOREE, 179 avenue des Sœurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne Cedex, , tél. : 04-42-84-70-28, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : hboree@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheq.marcoweb.fr/>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 Marseille, tél. : 04-91-13-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, télécopieur : 04-91-81-13-87 adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13281 Marseille, tél. : 04-91-13-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, télécopieur : 04-91-81-13-87 adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/>.

Mots descripteurs : Mise à disposition de personnel, Prestations de services

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 2018-SERV-0002

Libellé de la facture : GHT 13 pour compte CH E.GARCIN 179 avenue des sœurs gastine B.P. 61360 179 avenue des sœurs gastine B.P. 61360 AUBAGNE 13677 Aubagne Cedex

Siret : 26130002400013

Classe de profil : EPS (Établissements publics de santé)

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 26 mars 2018

Objet de l'avis : Prestation intérim médical.

Nom de l'organisme : AP HM pour compte Ch E.GARCIN

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS3494683



> Informations légales